



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 novembre 2019

n° 153-19

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 2 au marché F18039 relatif aux travaux de construction de la nouvelle station d'épuration du chef-lieu de la commune de La Thuile

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisserraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 39

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Christophe Richel - de Philippe Gamen à Luc Berthoud - de Lionel Mithieux à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillermet à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 9

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 novembre 2019

délibération n° 153-19

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 2 au marché F18039 relatif aux travaux de construction de la nouvelle station d'épuration du chef-lieu de la commune de La Thuile**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que par décision n° 142-18 du Bureau du 25 octobre 2018, le marché F18039 pour la construction de la nouvelle station d'épuration du chef-lieu de la commune de La Thuile, a été attribué au groupement d'entreprises Albertazzi / Mauro, pour un montant total HT de 412 985 €.

Un avenant n° 1 a été signé le 2 août 2019 pour acter la reprise des compétences exercées par l'entreprise Albertazzi par la société Serpol.

La finition prévue en termes d'aménagement de surface de la plateforme sur laquelle repose la station d'épuration était une couche de réglage en matériau concassé 0/31,5, mais les retours d'expérience en matière d'exploitation de petites stations d'épuration montrent qu'un enduit « bicouche » serait plus approprié. Rapidement mis en œuvre et peu onéreux, ce revêtement permettra de limiter les coûts d'entretien ultérieurs, notamment en termes de désherbage.

Un avenant n° 2 est nécessaire pour prendre en compte le surcoût engendré, d'un montant de 4 750 € HT, qui représente une augmentation de 1,15 % environ du montant initial du marché.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F18039,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 2 au marché F18039,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 153-19

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 2 au marché F18039 relatif aux travaux de construction de la nouvelle station d'épuration du chef-lieu de la commune de La Thuile
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	14 novembre 2019
Annexe(s) :	Avenant 2 marché F18039

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22695H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22695H1

Date de transmission en Préfecture :	21 novembre 2019
Date de réception en Préfecture :	21 novembre 2019
Période d'affichage :	du au